



Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Farnham, tenue le 6 juin 2016 à 19 h dans la salle du conseil de l'hôtel de ville à Farnham, à laquelle étaient présents M^{me} et MM. les conseillers André Claveau, Pauline Mercier, Jean Lalande, Vincent Roy, Roger Noiseux et Rico Laguë, sous la présidence du maire, M. Josef Hüsler, formant quorum. Étaient également présents M. François Giasson, directeur général et M^{me} Marielle Benoit, greffière.

La séance débute à 19 h 15.

Première période de questions

Les vingt-cinq personnes présentes posent des questions sur les sujets suivants :

- 18. Réclamation de M. François Bricault - Quelle est la réclamation?
- 27. Utilisation du surplus libre - À quelle fin?
- 33. Chef d'équipe au Service des travaux publics (Département B) - C'est quoi le département B?

2016-213

Adoption de l'ordre du jour

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant les points suivants:

- 47. Fédération québécoise des Municipalités - Congrès
- 48. Recours judiciaire - Bâtiment sis aux 340-346, rue Principale Est
- 49. Exploitation du pro-shop de l'aréna Madeleine-Auclair

Procès-verbaux

2016-214

Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 2 mai 2016

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance tenue le 2 mai 2016 a été remise à chacun des membres du conseil au moins la veille de la séance;

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que la greffière soit dispensée de faire la lecture du procès-verbal de la séance tenue le 2 mai 2016.

QUE ledit procès-verbal soit adopté tel que présenté.

Réglementation

2016-215

Règlement concernant la gestion des réseaux d'aqueduc et d'égout - Avis de motion

M. Rico Laguë donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement concernant la gestion des réseaux d'aqueduc et*



d'égout afin remplacer celui actuellement en vigueur et de modifier certaines dispositions relatives aux compteurs d'eau.

Dispense de lecture du règlement est demandée puisqu'une copie du projet de celui-ci a été remise à tous les membres du conseil municipal aux fins de la présente séance.

2016-216 **Adoption du second projet de *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone H3-120)***

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 2 mai 2016;

CONSIDÉRANT que le premier projet de règlement a été adopté le 2 mai 2016;

CONSIDÉRANT que l'assemblée de consultation a été tenue avant la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que le second projet de *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone H3-120)* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2016-217 **Adoption du *Règlement 453-1 modifiant le Règlement 453 adoptant le plan d'urbanisme de la Ville de Farnham (Concordance au Règlement 02-0315 modifiant le schéma d'aménagement révisé de deuxième remplacement 05-0508)***

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 2 mai 2016;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement a été adopté le 2 mai 2016;

CONSIDÉRANT que l'assemblée de consultation a été tenue avant la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que le *Règlement 453-1 modifiant le Règlement 453 adoptant le plan d'urbanisme de la Ville de Farnham (Concordance au Règlement 02-0315 modifiant le schéma d'aménagement révisé de deuxième remplacement 05-0508)* soit adopté suivant sa forme et teneur.



2016-218 **Adoption du Règlement 454-4 modifiant le Règlement 454 sur les permis et certificats (Concordance au Règlement 02-0315 modifiant le schéma d'aménagement révisé de deuxième remplacement 05-0508)**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 2 mai 2016;

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que le *Règlement 454-4 modifiant le Règlement 454 sur les permis et certificats (Concordance au Règlement 02-0315 modifiant le schéma d'aménagement révisé de deuxième remplacement 05-0508)* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2016-219 **Adoption du Règlement 456-2 modifiant le Règlement 456 de lotissement (Concordance au Règlement 02-0315 modifiant le schéma d'aménagement révisé de deuxième remplacement 05-0508)**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 2 mai 2016;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement a été adopté le 2 mai 2016;

CONSIDÉRANT que l'assemblée de consultation a été tenue avant la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que le *Règlement 456-2 modifiant le Règlement 456 de lotissement (Concordance au Règlement 02-0315 modifiant le schéma d'aménagement révisé de deuxième remplacement 05-0508)* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2016-220 **Adoption du Règlement 457-2 modifiant le Règlement 457 de construction (Concordance au Règlement 02-0315 modifiant le schéma d'aménagement révisé de deuxième remplacement 05-0508)**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 2 mai 2016;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement a été adopté le 2 mai 2016;

CONSIDÉRANT que l'assemblée de consultation a été tenue avant la présente séance;



Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que le *Règlement 457-2 modifiant le Règlement 457 de construction (Concordance au Règlement 02-0315 modifiant le schéma d'aménagement révisé de deuxième remplacement 05-0508)* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2016-221

Adoption du Règlement 458-9 modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone C5-003)

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 4 avril 2016;

CONSIDÉRANT que le premier projet de règlement a été adopté le 4 avril 2016;

CONSIDÉRANT que l'assemblée de consultation a été tenue le 25 avril 2016;

CONSIDÉRANT que le second projet de règlement a été adopté le 2 mai 2016;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande n'a été reçue;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que le *Règlement 458-9 modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone C5-003)* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2016-222

Adoption du Règlement 458-10 modifiant le Règlement 458 de zonage (Concordance au Règlement 02-0315 modifiant le schéma d'aménagement révisé de deuxième remplacement 05-0508)

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 2 mai 2016;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement a été adopté le 2 mai 2016;

CONSIDÉRANT que l'assemblée de consultation a été tenue avant la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que le *Règlement 458-10 modifiant le Règlement 458 de zonage (Concordance au Règlement 02-0315 modifiant le schéma d'aménagement révisé de deuxième remplacement 05-0508)* soit adopté suivant sa forme et teneur.



2016-223 **Adoption du Règlement 479-2 modifiant le Règlement 479 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (Concordance au Règlement 02-0315 modifiant le schéma d'aménagement révisé de deuxième remplacement 05-0508)**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 2 mai 2016;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement a été adopté le 2 mai 2016;

CONSIDÉRANT que l'assemblée de consultation a été tenue avant la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë

ET RÉSOLU unanimement que le *Règlement 479-2 modifiant le Règlement 479 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (Concordance au Règlement 02-0315 modifiant le schéma d'aménagement révisé de deuxième remplacement 05-0508)* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2016-224 **Adoption du Règlement 490-3 modifiant le Règlement 490 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2016**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 2 mai 2016;

Il est PROPOSÉ par M. Roger Noiseux

ET RÉSOLU unanimement que le *Règlement 490-3 modifiant le Règlement 490 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2016* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2016-225 **Règlement 500 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 - Modification**

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire demande une modification au *Règlement 500 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1*;

CONSIDÉRANT que cette modification peut être faite par résolution;

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que le *Règlement 500 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1* soit modifié en y retirant l'article 4.



Administration générale, greffe et affaires juridiques

2016-226

Politique de santé et sécurité

Document : Dossier de la responsable des ressources humaines daté du 24 mai 2016.

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham a à cœur la santé et la sécurité de ses employés;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham adopte la nouvelle Politique de santé et sécurité.

2016-227

Politique portant sur le remboursement des frais d'acquisition de couches lavables

Document : Projet de politique, non daté.

CONSIDÉRANT que des millions de couches sont jetées aux ordures chaque année au Québec;

CONSIDÉRANT la Politique de la famille et des aînés en vigueur à la Ville de Farnham;

Il est PROPOSÉ par M. Roger Noiseux

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham adopte la nouvelle Politique portant sur le remboursement des frais d'acquisition de couches lavables.

QUE la résolution 2008-446 soit abrogée à toutes fins que de droit.

2016-228

Régie intermunicipale d'élimination des déchets solides de Brome-Missisquoi - Réfection du rang Saint-Joseph

Document : Résolution 16-04-231 de la Régie intermunicipale d'élimination des déchets solides de Brome-Missisquoi datée du 12 avril 2016.

CONSIDÉRANT que l'entente établie pour la période de 1997 à 2013 doit être renouvelée entre la Régie intermunicipale d'élimination des déchets solides de Brome-Missisquoi et ses Villes hôtes (Cowansville et Dunham) pour les modalités compensatoires des nuisances de la circulation routière occasionnées par le lieu d'enfouissement et de traitement;

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale d'élimination des déchets solides de Brome-Missisquoi défraie annuellement un montant estimé à environ 18 000 \$ pour le ramassage des nuisances tels les rebuts et les déchets en bordure du rang Saint-Joseph sur une distance de 8,2 km;

Il est PROPOSÉ par M. Roger Noiseux

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham approuve les termes de la résolution 16-04-231 de la Régie intermunicipale d'élimination des déchets solides de Brome-Missisquoi relative à la réfection du rang Saint-Joseph.



2016-229

Union des Municipalités du Québec - Assurance protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires

Document : Dossier de la trésorière daté du 16 mai 2016.

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville de Farnham souhaite joindre l'Union des Municipalités du Québec et son regroupement pour l'achat en commun d'assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline mercier

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham joigne, par les présentes, le regroupement d'achat de l'Union des Municipalités du Québec, en vue de l'octroi d'un contrat en assurance protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tout document permettant de donner effet à cette décision.

2016-230

Réclamation de M. François Bricault

Document : Lettre de M. François Bricault datée du 9 mai 2016.

CONSIDÉRANT que M. François Bricault possède deux immeubles sur le territoire de la Ville de Farnham;

CONSIDÉRANT que ces deux immeubles possèdent des numéros de matricules distincts;

CONSIDÉRANT que les paiements de taxes municipales sont fréquemment faits aux mauvais numéros de matricule et que des opérations comptables doivent être faites par les employés municipaux pour corriger ces erreurs;

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham nie toute responsabilité en lien avec la réclamation de M. François Bricault datée du 9 mai 2016 et refuse le remboursement des intérêts au montant de 11,52 \$.

2016-231

Avis de contamination - Lot 5 636 303 du cadastre du Québec - Rue Saint-André Nord

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'études environnementales, il s'avère que le lot 5 636 303 du cadastre du Québec est contaminé;

CONSIDÉRANT que ce lot appartient à la Ville de Farnham;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham désire que ce lot soit enregistré comme tel au registre foncier;

Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham mandate M^e Diane Lépine, notaire, afin d'effectuer les procédures menant à l'enregistrement d'un avis de contamination sur le lot 5 636 303 du cadastre du Québec appartenant à la Ville de Farnham.



QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tout document permettant de donner effet à cette décision.

Finances municipales

2016-232 Comptes à payer et état des revenus et dépenses au 2 juin 2016

Documents : Listes de comptes à payer et état des revenus et dépenses au 2 juin 2016.

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que les factures faisant partie des listes de chèques ci-dessous soient approuvées et payées, ou le paiement ratifié, selon le cas :

Déboursés payés d'avance pour un montant total de 508 711,74 \$.

Comptes à payer pour un montant total de 340 814,59 \$.

QUE l'état des revenus et dépenses au 2 juin 2016 soit approuvé.

2016-233 Entente avec la Caisse populaire de Farnham - Commanditaire majeur

Document : Entente avec la Caisse populaire de Farnham datée du 18 mai 2016.

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que le conseil municipal approuve l'entente signée avec la Caisse populaire de Farnham relative à la reconnaissance de la Caisse populaire de Farnham comme commanditaire majeur d'activités de la Ville de Farnham pour l'année 2016.

QUE la signature de ladite entente par le directeur général soit ratifiée.

2016-234 Transferts budgétaires

Document : Dossier de la trésorière daté du 13 mai 2016.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que le conseil municipal autorise les transferts budgétaires suivants :

| Objet | Montant | Transfert | |
|------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|---------------|---------------|
| | | De | À |
| Unité de chauffage, climatisation et ventilation à la Bibliothèque et à l'hôtel de ville | 6 300 \$ | 02-320-10-625 | 22-100-00-722 |
| | 13 600 \$ | 55-993-00-000 | 22-100-00-722 |



2016-235 Signature des effets bancaires

Document : Dossier de la trésorière daté du 3 mai 2016.

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que la trésorière, M^{me} Julie Laguë et le directeur général, M. François Giasson, soient autorisés à ouvrir ou modifier un compte à la Caisse populaire Desjardins de Farnham.

QUE les personnes autorisées à signer les chèques et effets dans le dit compte sont :

M. Josef Hüsler, maire
M. André Claveau, conseiller
M^{me} Pauline Mercier, conseillère
M. Jean Lalande, conseiller
M. Vincent Roy, conseiller
M. Roger Noiseux, conseiller
M. Rico Laguë, conseiller
M. François Giasson, directeur général
M^{me} Julie Laguë, trésorière
M^{me} Marielle Benoit, greffière

QUE les résolutions 2000-178, 2002-511, 2006-707 et 2011-429 soient abrogées à toutes fins que de droit.

2016-236 Office municipal d'habitation - États financiers 2015

Documents : États financiers de l'Office municipal d'habitation de Farnham au 31 décembre 2015 et dossier de la trésorière daté du 25 avril 2016.

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham approuve les états financiers au 31 décembre 2015 de l'Office municipal d'habitation de Farnham, préparés par la firme Deloitte s.e.n.c.r.l.

2016-237 Office municipal d'habitation de Farnham - Prévisions budgétaires 2016 révisées

Document : Lettre de la Société d'habitation du Québec datée du 2 mai 2016.

CONSIDÉRANT les ententes signées avec la Société d'habitation du Québec;

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que les prévisions budgétaires révisées pour l'exercice financier 2016 de l'Office municipal d'habitation de Farnham soient adoptées.

QUE la Ville de Farnham assumera 10 % du déficit, soit la somme de 53 519 \$.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-520-00-963.



2016-238 Utilisation du fonds de roulement

Document : Dossier de la trésorière daté du 16 mai 2016.

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que le conseil municipal décrète que le financement de la dépense suivante le sera par le fonds de roulement et remboursées sur une période de cinq ans :

| Projet | Montant de la dépense |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|
| Achat d'une partie du lot 4 354 495 du cadastre du Québec - Hôtel Montclam (Résolution 2016-007) | 37 000 \$ |

2016-239 Utilisation du surplus libre

Document : Dossier de la trésorière daté du 16 mai 2016.

Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë

ET RÉSOLU unanimement que le conseil municipal décrète que le financement de la dépense suivante le sera par le surplus libre :

| Projet | Montant de la dépense |
|----------------------------------------------------|-----------------------|
| Travaux de caractérisation de sol Garage municipal | 35 401,77 \$ |

2016-240 Tournoi de volleyball de plage - Aide financière

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham verse une aide financière de 150 \$ au comité organisateur du Tournoi de volleyball de plage pour l'édition 2016.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

2016-241 Marché de la Station Gourmande, coopérative de solidarité - Aide financière

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham verse une aide financière de 4 500 \$ au Marché de la station gourmande, coopérative de solidarité pour l'édition 2016.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

Ressources humaines

2016-242 Nomination d'un capitaine au Service de sécurité incendie

CONSIDÉRANT les dispositions de la convention collective en vigueur;



Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham nomme M. Jean Quintin à titre de capitaine au Service de sécurité incendie à compter de ce jour.

QUE les conditions de travail rattachées à ce poste soient celles établies à la convention collective en vigueur.

2016-243 Nomination d'un lieutenant au Service de sécurité incendie

CONSIDÉRANT la démission de M. Martin Argouin;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de combler le poste de lieutenant;

CONSIDÉRANT les dispositions de la convention collective en vigueur;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham nomme M. Steve Joncas à titre de lieutenant au Service de sécurité incendie à compter de ce jour.

QUE les conditions de travail rattachées à ce poste soient celles établies à la convention collective en vigueur.

2016-244 Poste de lieutenant au Service de sécurité incendie - Liste d'éligibilité

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 11 de la convention collective actuellement en vigueur;

CONSIDÉRANT que les procédures pour la constitution de ladite liste d'éligibilité ont été respectées;

CONSIDÉRANT que deux pompiers se sont qualifiés à ce titre;

CONSIDÉRANT qu'un de ces deux pompiers a été nommé lieutenant à la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham établisse la liste d'éligibilité pour un poste de lieutenant au Service de sécurité incendie comme suit :

M. Jean-François Gervais

QUE cette liste soit valide pour une durée de deux années à compter de ce jour.

QU'advenant la vacance temporaire d'un poste de lieutenant, le directeur du Service de sécurité incendie pourra affecter temporairement cette personne à ce poste.

QUE toute nomination temporaire effectuée en vertu de la présente résolution devra l'être par écrit, par le directeur du Service de sécurité incendie, avec une mention quant à la durée du remplacement.



2016-245 Chef d'équipe au Service des travaux publics (Département B)

Il est PROPOSÉ par M. Roger Noiseux

ET RÉSOLU que le conseil municipal retire le titre de chef d'équipe au Service des travaux publics à l'employé matricule 044, rétroactivement au 23 mai 2016.

QUE M. Réal Bussièrès reçoive le titre de chef d'équipe, rétroactivement au 23 mai 2016, pour une période indéterminée.

QUE les conditions de travail rattachées à ce poste soient celles établies à la convention collective en vigueur.

2016-246 Prolongement de la période de probation de l'employé matricule 0157

CONSIDÉRANT que l'employé matricule 0157 est entré en poste à titre de coordonnatrice culture et vie communautaire au Service des loisirs, culture et tourisme le 15 février 2016;

CONSIDÉRANT que les dispositions de la convention collective indiquent que cet employé était soumis à une période de probation de trois mois;

CONSIDÉRANT que certains aspects du travail n'ont pu être évalués à ce jour;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham prolonge la période de probation de l'employé matricule 0157 jusqu'au 15 août 2016 afin de permettre de terminer son évaluation.

QUE, si nécessaire, le maire, ou en son absence le maire suppléant et le directeur général, ou en son absence la greffière, soient autorisés à signer une lettre d'entente à cet effet avec le Syndicat national des employés municipaux de la Ville de Farnham.

2016-247 Fin de la période de probation de M. Guillaume Morneau

CONSIDÉRANT que M. Guillaume Morneau a été nommé lieutenant au Service de sécurité incendie le 1^{er} juin 2015;

CONSIDÉRANT que les dispositions de la convention collective indiquent que M. Morneau était soumis à une période de probation d'une année;

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham confirme le poste de lieutenant de M. Guillaume Morneau, rétroactivement au 1^{er} juin 2015.

2016-248 Démission d'un pompier

Document : Lettre de M. Martin Montpetit, non datée.

CONSIDÉRANT que M. Martin Montpetit n'habitera plus sur le territoire de la Ville de Farnham;

Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë



ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham accepte la démission de M. Martin Montpetit, effective le 2 juin 2016.

QUE des remerciements soient transmis à M. Montpetit pour le travail effectué à ce poste depuis son embauche.

Incendie

2016-249 Service de sécurité incendie - Vente du véhicule 656 (Unité de secours)

CONSIDÉRANT que l'unité de secours a été remplacée;

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham accepte de vendre le véhicule 656 (Unité de secours) du Service de sécurité incendie à la compagnie Métaux St-Jean inc. pour la somme de 5 000 \$.

Services techniques et développement

2016-250 Cours d'eau Poulin, branche 6 - Nettoyage

Document : Dossier du directeur des Services techniques et du développement daté du 11 mai 2016.

CONSIDÉRANT que le cours d'eau Poulin est un cours d'eau verbalisé;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham n'a plus juridiction sur les cours d'eau verbalisés depuis décembre 2002;

Il est PROPOSÉ par M. Roger Noiseux

ET RÉSOLU unanimement que demande soit faite auprès de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi afin que des travaux de nettoyage soient effectués dans la branche 6 du cours d'eau Poulin.

QUE le conseil municipal autorise le versement d'un dépôt remboursable au montant de 2 000 \$ émis au nom de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi.

QUE le conseil municipal avise la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi de son intention de procéder à la répartition des frais encourus selon la superficie contributive des terrains situés sur le territoire de la Ville de Farnham et à cet effet, demande à la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi de produire un projet de répartition avec une marge de plus ou moins 10 % d'erreur, à titre indicatif seulement, sans obligation de la part de la Ville de Farnham de maintenir ce mode de répartition.

QUE le projet de répartition demandé soit utilisé à titre indicatif dans le cadre de la rencontre des intéressés.

2016-251 Demande de permis - 191, rue Victoria

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 9 mai 2016.



CONSIDÉRANT la demande de permis de démolition déposée pour le bâtiment sis au 191, rue Victoria;

CONSIDÉRANT que la Commission des lieux et monuments historiques du Canada a inscrit la gare dans le répertoire des gares désignées « Gares ferroviaires patrimoniales » au Québec le 16 mars 2007;

CONSIDÉRANT la place stratégique de Farnham sur le réseau ferroviaire du Québec;

CONSIDÉRANT l'importance de l'histoire ferroviaire dans le développement du territoire de Farnham et de la région;

CONSIDÉRANT que ce bâtiment est un témoin de l'histoire de Farnham et de la principale activité qui a contribué à son essor;

CONSIDÉRANT le style avant-gardiste du bâtiment qui a été construit selon le style « International » (Un mouvement architectural à la mode à l'époque);

CONSIDÉRANT le fait que de procéder à la démolition de cet immeuble créera un trou dans l'histoire architecturale de Farnham;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que le conseil municipal demande au requérant de présenter un projet qui pourrait être réalisé sur le site du bâtiment (Ou à proximité de son emplacement actuel) afin de commémorer la présence du bâtiment patrimonial et préserver son empreinte dans le patrimoine bâti de la Ville de Farnham, avant de prendre une décision sur l'octroi du permis de démolition demandé.

2016-252

Demande de permis - 765, boulevard Magenta Est

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 9 mai 2016.

CONSIDÉRANT la demande de permis déposée pour le remplacement du balcon avant;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que le conseil municipal autorise l'émission du permis pour le remplacement du balcon avant au 765, boulevard Magenta Est, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, tel que présenté.

2016-253

Demande de dérogations mineures - Lot 4 355 149 du cadastre du Québec - 125, rue Jacques-Cartier Sud

Documents : Recommandations du Comité consultatif d'urbanisme datées des 8 février et 14 mars 2016.

La greffière fait la lecture de la demande de dérogations mineures et invite les personnes présentes qui le désirent à intervenir sur cette demande.

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;



CONSIDÉRANT qu'un avis public concernant cette demande a été publié dans le journal L'Avenir & Des Rivières le 18 mai 2016;

Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë

ET RÉSOLU unanimement que le conseil municipal approuve la demande de dérogations mineures de M. Yvon Bélanger, propriétaire du lot 4 355 149 du cadastre du Québec sis au 125, rue Jacques-Cartier Sud, visant à autoriser la création :

- D'un lot d'une superficie de 611,7 m² et d'une profondeur de 30,46 m, alors que les dispositions du *Règlement 458 de zonage* exigent une superficie de lot minimale de 750 m² et une profondeur minimale de 40 m.
- D'un lot d'une superficie de 583,8 m² et d'une profondeur de 30,46 m, alors que les dispositions du *Règlement 458 de zonage* exigent une superficie de lot minimale de 750 m² et une profondeur minimale de 40 m

QUE la résolution 2016-155 soit abrogée à toutes fins que de droit.

2016-254

Demande de dérogations mineures - Lot 5 890 436 du cadastre du Québec - Quartier des Braves

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 11 avril 2016.

La greffière fait la lecture de la demande de dérogations mineures et invite les personnes présentes qui le désirent à intervenir sur cette demande.

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'un avis public concernant cette demande a été publié dans le journal L'Avenir & Des Rivières le 11 mai 2016;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que le conseil municipal approuve la demande de dérogations mineures de la compagnie RCR Tremblay Excavation inc., propriétaire du lot 5 890 436 du cadastre du Québec dans le Quartier des Braves, visant à autoriser la création :

- D'un lot d'une profondeur de 25,89 m et d'une superficie de 427,2 m², alors que les dispositions du *Règlement 458 de zonage* exigent une profondeur minimale de 30 m et une superficie minimale de 500 m² (Lot 108).
- D'un lot d'une profondeur de 25,89 m et d'une superficie de 438,6 m², alors que les dispositions du *Règlement 458 de zonage* exigent une profondeur minimale de 30 m et une superficie minimale de 500 m² (Lot 109).
- D'un lot d'une profondeur de 26,27 m et d'une superficie de 439,8 m², alors que les dispositions du *Règlement 458 de zonage* exigent une profondeur minimale de 30 m et une superficie minimale de 500 m² (Lot 110).



- D'un lot d'une profondeur de 25,66 m et d'une superficie de 707,6 m², alors que les dispositions du *Règlement 458 de zonage* exigent une profondeur minimale de 35 m et une superficie minimale de 800 m² (Lot 100).

2016-255

Demande de dérogation mineure - Lot 4 446 832 du cadastre du Québec - 475, chemin Magenta

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 11 avril 2016.

La greffière fait la lecture de la demande de dérogations mineures et invite les personnes présentes qui le désirent à intervenir sur cette demande.

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'un avis public concernant cette demande a été publié dans le journal L'Avenir & Des Rivières le 11 mai 2016;

Il est PROPOSÉ par M. Roger Noiseux

ET RÉSOLU unanimement que le conseil municipal approuve la demande de dérogation mineure de la compagnie Ferme Martin Desroches inc., propriétaire du lot 4 446 832 du cadastre du Québec sis au 475, chemin Magenta, visant à démolir, reconstruire et agrandir un bâtiment d'élevage de poulets à griller à 40 m de la résidence sise au 470, chemin Magenta et à 47 m de la résidence sise au 501, chemin Magenta, alors que les dispositions du *Règlement 458 de zonage* exigent une distance minimale de 53 m.

Loisirs, culture et tourisme

2016-256

Farnham en fête - Permis de vente de boissons alcoolisées

Document : Dossier de la coordonnatrice culture et vie communautaire, non daté.

CONSIDÉRANT la tenue de l'activité Farnham en fête le 27 août 2016;

CONSIDÉRANT que des terrasses seront installées dans la rue Principale Est pour cet événement;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham autorise la vente de boissons alcoolisées dans la rue Principale Est le 27 août 2016 de 13 h à minuit.

QUE M^{me} Gabrielle Labbé, coordonnatrice culture et vie communautaire soit autorisée à demander les permis nécessaires à cette fin.

QUE ces permis devront être remboursés à la Ville de Farnham par les bénéficiaires de ceux-ci.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-702-20-639.



2016-257 Tournoi de volleyball de plage - Assurance

CONSIDÉRANT la tenue d'un Tournoi de volleyball dans le parc Conrad-Blain et le Stationnement Conrad-Blain du 26 au 29 août 2016;

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham confirme que le comité organisateur du Tournoi de volleyball de plage à être tenu du 26 au 29 août 2016 devra détenir et verser à la Ville de Farnham, avant la tenue de l'événement, une assurance responsabilité civile minimale de 1 000 000 \$ pour cet événement.

QUE la résolution 2016-050 soit modifiée en ce sens.

2016-258 Exposition de voitures anciennes - Assurance

CONSIDÉRANT la tenue d'une exposition de voitures anciennes dans le parc Israël-Larochelle le 10 septembre 2016;

Il est PROPOSÉ par M. Roger Noiseux

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham confirme que le comité organisateur de l'exposition de voitures anciennes à être tenu le 10 septembre 2016 devra détenir et verser à la Ville de Farnham, avant la tenue de l'événement, une assurance responsabilité civile minimale de 1 000 000 \$ pour cet événement.

QUE la résolution 2016-107 soit modifiée en ce sens.

Ajouts

2016-259 Fédération québécoise des Municipalités - Congrès

Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham autorise M. Jean Lalande à assister au congrès de la Fédération québécoise des Municipalités du 29 septembre au 1^{er} octobre 2016 à Québec.

QUE les frais d'hébergement, de déplacement et de subsistance soient remboursés selon la politique de la Ville, sur présentation des pièces justificatives.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-310.

QUE la résolution 2016-093 soit modifiée en ce sens.

2016-260 Recours judiciaire - Bâtiment sis aux 340-346, rue Principale Est

Document : Dossier du directeur des Services techniques et du développement daté du 22 avril 2016.

CONSIDÉRANT que le bâtiment sis aux 340-346, rue Principale Est, présente plusieurs fissures dans sa façade et plusieurs problématiques relativement à la structure du toit;



CONSIDÉRANT que les problématiques constatées démontrent, notamment, des risques pour la stabilité et l'intégrité du bâtiment;

CONSIDÉRANT que cette situation laisse présager une problématique au niveau de la solidité du bâtiment et un danger pour les personnes vu, notamment, son état de dégradation;

CONSIDÉRANT les avis et le rapport technique daté d'avril 2015 et préparé par M. Marcel Leblanc, ingénieur, ont été transmis au propriétaire, requérant de sa part l'exécution de différents travaux;

CONSIDÉRANT que le propriétaire a fait défaut, à ce jour, de donner suite aux différents avis de la Ville eu égard aux travaux correctifs requis pour corriger la situation;

CONSIDÉRANT les articles 145.41 et 231 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, et le *Règlement 476 sur l'entretien des bâtiments*;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham désire obtenir d'un tribunal les ordonnances utiles afin d'assurer la sécurité des personnes suivant l'article 231 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, et le respect du *Règlement 476 sur l'entretien des bâtiments*;

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham autorise les avocats de l'étude Tremblay Bois Mignault Lemay, s.e.n.c.r.l. à entreprendre les procédures judiciaires requises devant la Cour supérieure afin d'obtenir les ordonnances utiles afin d'assurer la sécurité des personnes, conformément à l'article 231 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et le respect du *Règlement 476 sur l'entretien des bâtiments* à l'égard du bâtiment sis aux 340-346, rue Principale Est;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-610-00-412.

2016-261

Exploitation du pro-shop de l'aréna Madeleine-Auclair

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que les membres du conseil acceptent les termes du bail à intervenir avec M^{me} Mélanie Pollender relatif à l'exploitation du pro-shop de l'aréna Madeleine-Auclair.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tout document permettant de donner effet à cette décision.

Seconde période de questions

Les vingt-cinq personnes présentes posent des questions sur les sujets suivants :

- Parc à chiens.
- Dossier des bordures du Pigeonnier.
- Infraction du maire.



- Paiement des frais d'avocats de la poursuite du directeur général.
- Devoir de protéger les citoyens et les fonds publics.
- Transfert des pièces militaires.
- Récupération de la cloche incendie.
- Poules en milieu urbain.
- Fermeture de l'aréna en mai.
- Stationnement sur la rue Saint-Paul.
- Compresseur de la Farnham Ale & Lager.
- Travaux de la rue des Marguerites Est.
- Dérogation mineure pour maison mobile.
- Taux de taxation.
- Publicité des commerces sur les napperons.
- Chiens et chats errants.
- Arrêt obligatoire sur la rue Dollard Est au chemin de fer.
- Surplus de la Ville.
- Travaux sur la rue Saint-Romuald.
- Signalisation de la voie ferrée condamnée sur la rue Jacques-Cartier.
- Heure des séances.
- Dossier du Centre d'arts.
- Gymnase à l'école Saint-Romuald.

M^{me} Pauline Mercier annonce que la Ville de Farnham a reçu les titres « Municipalité amie des aînés » et « Certifié famille ».

La séance est levée à 20 h 30.

Marielle Benoit, OMA
Greffière

Josef Hüsler
Maire